



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 2 juillet 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Liborio CICCARELLO
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Ville de Behren-lès-Forbach
Hôtel de ville
Rue des Roses
57460 Behren-lès-Forbach

OBJET : Dossier de déclaration concernant la déconstruction et reconstruction d'un pont (Pfisterquelle)
Accord avant délai de deux mois

RÉF. : Y:\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\BEHREN LES FORBACH

P.J. : 0

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à : la déconstruction et reconstruction d'un pont dans le secteur de Pfisterquelle pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 04/02/20, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

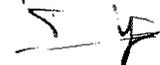
Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie ainsi qu'à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE bassin Houiller pour information. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les date de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER